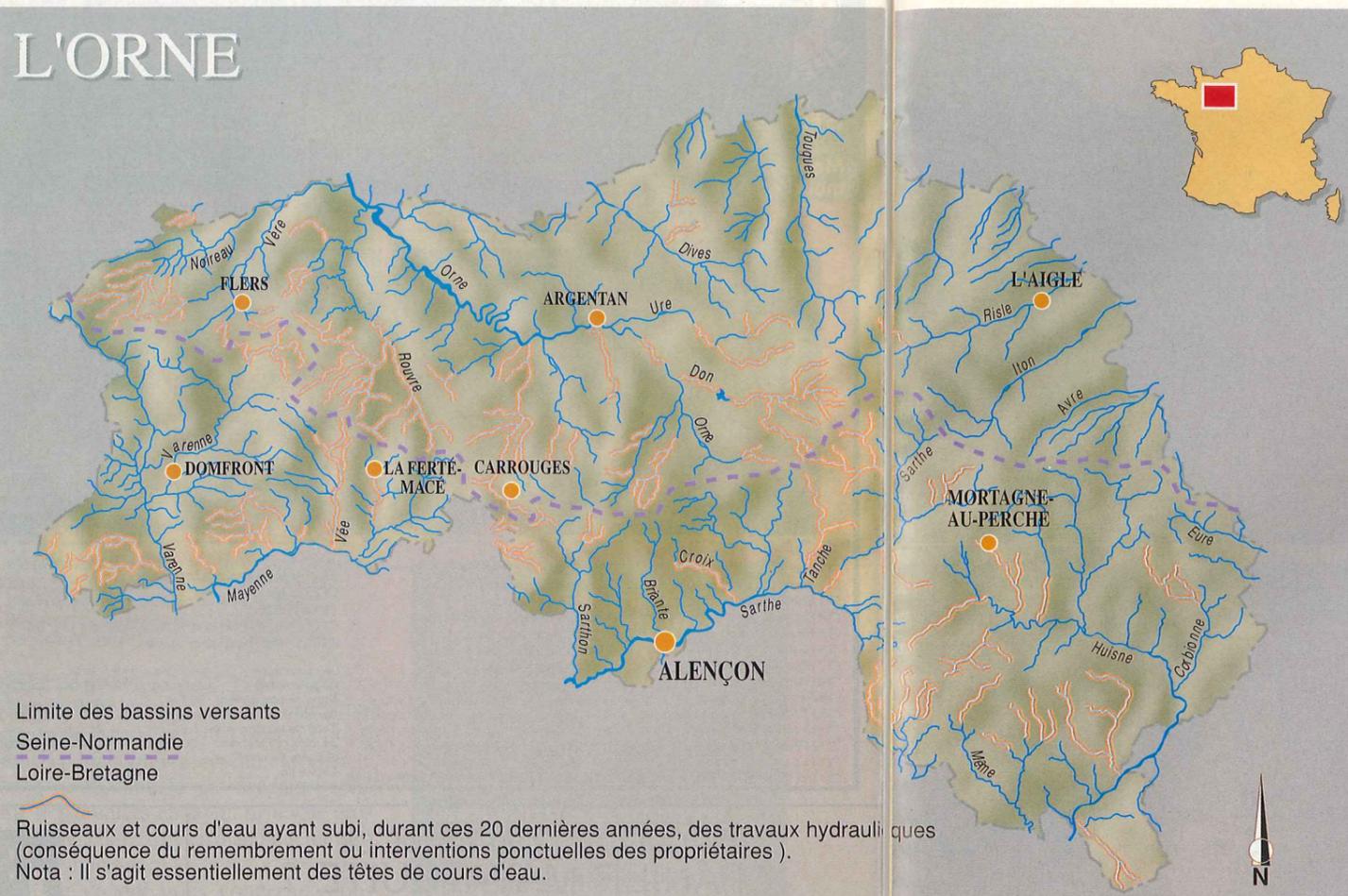


Par Jacques Marquis

Dans le département de l'Orne, en basse Normandie, où la première catégorie piscicole est de mise presque partout, les aménageurs et certains agriculteurs ont pris la déplorable habitude de recalibrer les cours d'eau, au gré des remembrements, notamment sur les têtes de bassin. Ce mépris du milieu naturel, et de la loi, s'accompagne d'incohérences dans la gestion de l'eau, souvent polluée par les effluents de l'agriculture intensive et de l'élevage hors-sol. Pour faire cesser ces abus, les pêcheurs de l'Orne sont en première ligne.



# Massacres à la pelleuse sur les ruisseaux à truites

L'Orne est le château d'eau de l'ouest de la France et ce château d'eau alimente deux bassins versants : au sud Loire-Bretagne, au nord Seine-Normandie. L'Eure, la Sarthe, la Mayenne, l'Huisne, la Risle, la Touques, le Noireau y prennent leur source et y font parfois un bon bout de chemin, avant d'aller arroser les départements alentour.

Sur ces 4 000 kilomètres de cours d'eau, 3 500 sont classés en première catégorie, car l'Orne est aussi un grand département de pêche de la truite et les cen-

taines de ruisseaux qui descendent des collines sont une formidable pouponnière, tout ce qu'il y a de plus naturelle.

Vus de loin, ces ruisseaux, souvent, ne payent pas de mine, à serpenter comme ça dans les prés. Il n'empêche qu'ils ont un fort potentiel piscicole en truites ; à l'ouverture (et bien après), les pêcheurs du cru y font de jolis paniers, avec en prime des spécimens de fort calibre : l'an dernier, il s'y est pris des truites de 45 à 50 centimètres, des géniteurs qui, étant remontés en tête de bassin pour frayer,

avaient profité des eaux encore hautes pour prolonger leur séjour. Dans l'Orne, la pêche est tissée très serrée avec le paysage.

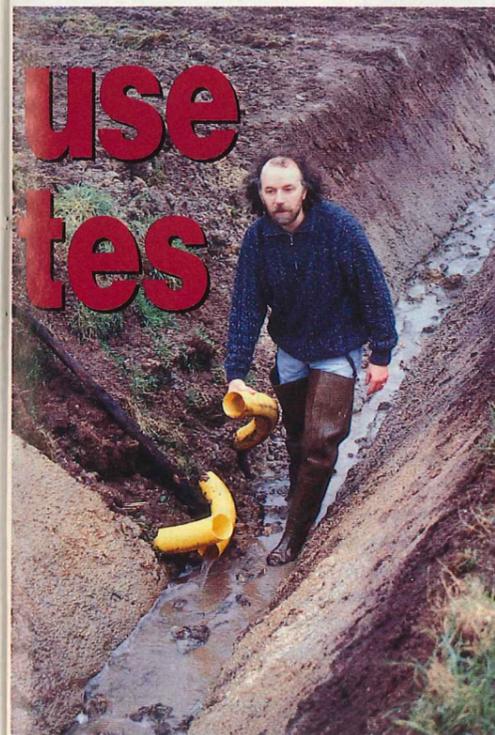
Seulement voilà ! Pour le malheur de ses poissons et de ses eaux, l'Orne est aussi un département où le lobby agricole est très puissant, en dépit d'une sous-représentation dans la population active : 3% seulement. Dans l'Orne, département vert et vallonné, les absurdités du remembrement continuent de sévir aujourd'hui encore, détruisant chaque jour un eu plus le maillage bocager.



## LE TEMPS DES TRANCHÉES

A la place du fond déjà vaseux sur lequel se trouve Jean-Paul Doron, il y avait un ruisseau. En faisant une tranchée bien rectiligne, l'agriculteur a veillé à ce qu'il soit creusé assez profond pour recevoir l'eau des tuyaux qui drainent le champ au-dessus. Grâce à quoi, il pourra faire du maïs ! Pas une herbe qui dépasse la berge bien dégagée - en attendant peut-être que l'autre y passe à son tour -, il n'y aura plus de poissons avant des lustres dans ce ruisseau. Au fond, l'arme du crime, toujours prête à servir.

Ci-dessous, La Rouvrette. Les berges ne sont plus que des talus sinistres, désertiques et en cours d'effondrement.



Mais il ne suffit pas aux «aménageurs» d'arracher les haies, il leur faut aussi retailler les ruisseaux, façon fossés antichars, curés, calibrés, stérilisés. Les ruisseaux et les rivières ayant subi ce genre de travaux hydrauliques, liés au remembrement ou à des interventions ponctuelles des propriétaires riverains, sont

## Dans l'Orne, les absurdités du remembrement continuent de sévir

situés en tête de bassin, ainsi que nous le montre clairement la carte de la page précédente. Pour les frayères à truites, c'est le colmatage assuré, conséquence d'une forte érosion qui va provoquer également une accumulation de sédiments à l'aval.

Président de la Fédération de pêche de l'Orne (et, faut-il le rappeler, dessinateur au *Pêcheur de France*), Jean-Paul Doron est constamment sur la brèche pour tenter d'enrayer la mécanique infernale du saccage des cours d'eau dans son département. La visite guidée et commentée que j'ai faite avec lui et avec ses gardes-pêche, sur les «lieux du crime», est très édifiante, et les photos qui l'illustrent dans ces pages sont éloquentes. Deux exemples récents de ravages perpétrés sur le chevelu méritent d'être cités :

● **La municipalité de Banvou s'est illustrée, il y a deux ans, en faisant retailler, voire déplacer, tous les ruisseaux de sa commune, sur des kilomètres.** Sans aucune utilité pour la collectivité. Et pour se venger au passage des pêcheurs-empêcheurs de casser les ruisseaux, un qui n'était pas prévu au programme a lui aussi été redressé. Deux ans après, les clôtures, obligatoires le long des ruisseaux, n'ont toujours pas été plantées.

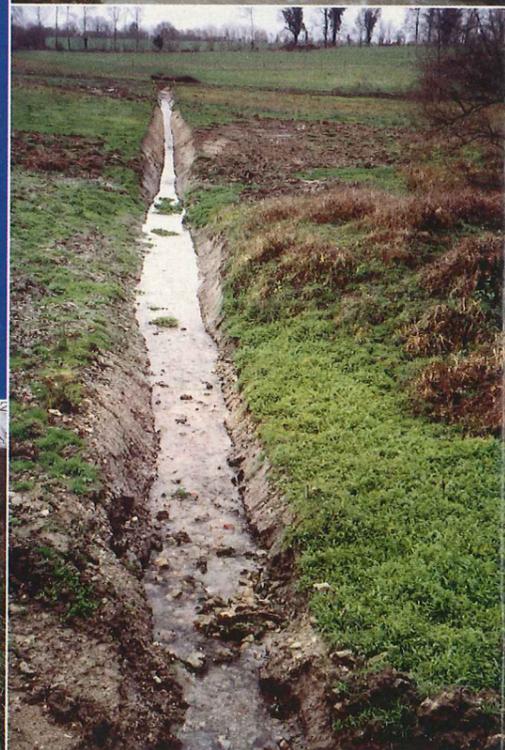
● **Au beau milieu d'un pré, soudain une profonde entaille bien découpée, bien nette.** Un régal de géomètre. L'agriculteur de l'endroit, jouant les imbéciles, s'est bien gardé de demander une autorisation pour surcreuser un ruisseau qui passait par chez lui. De toute façon, il ne l'aurait pas eue. Tandis que maintenant, après l'œuvre de la pelleteuse, il a une belle entaille, assez profonde pour recevoir l'eau drainée dans le champ au-dessus. Moyennant quoi, il va pouvoir y faire du maïs.

Bien sûr, il va aussi récolter un procès-verbal pour travaux interdits mais, entre nous, qu'est-ce qu'il risque ? A sup-



RECTIFIÉE AU BULLDOZER, LA DELMÉE N'EST PLUS QU'UN LONG FOSSÉ

*Son lit était encombré de branches ; il suffisait de les retirer. Au lieu de quoi, on lui a tracé un nouveau lit au cordeau. Les arbres et les arbustes de ses rives ayant été arrachés, rien ne retient plus les talus qui s'effondrent (ci-dessous). Les invertébrés ont perdu leur habitat, donc les poissons leur nourriture. La boue des eaux de ruissellement ira désormais bien en aval se déposer dans les cours d'eau du bassin de l'Huisne. On peut le vérifier aux vannages des moulins. Dans ce petit cours d'eau (à droite) devenu un vulgaire fossé, on introduisait des alevins qui y trouvaient des caches et de bonnes conditions de vie.*



poser que l'affaire, survolant les obstacles dressés par le lobby agricole, aille jusqu'en justice, la justice daignera-t-elle seulement prendre le temps de s'en occuper ?

Par contre, ce dont on est sûr, c'est que le fossé creusé va s'effondrer sur lui-même en quelques années, bien aidé par les vaches. Certes, la loi impose qu'il soit protégé par des clôtures mais vous savez ce que c'est, pour un petit pays comme ici, on ne va pas faire trop de frais. Dans cinq ans, il n'y aura plus ni fossé, ni ruisseau, rien qu'une prairie devenue impraticable. Et on fera repasser le bull...

Tels sont les progrès de l'agriculture dans le département de l'Orne (et d'ailleurs). Les dérives de la Politique agricole commune (PAC) en sont la cause principale. Quand on vous fait miroiter une grosse prime à l'hectare pour semer du maïs, toute menace de poursuite ou d'amende (dans trois ans, dans cinq ans...) est dérisoire. On recalibre le ruisseau, on y fait dégorger ses drains et on attend, peinarde, les sous de la PAC.

Quand les pêcheurs, leurs responsables d'AAPPMA et leurs élus de la fédération se mouillent pour préserver les ri-



RECALIBRAGE À BANVOU SUR LE RUISSEAU DE LA GRANDE LÉE

*La fédération de pêche avait demandé que certaines portions de cours d'eau soient préservées. Il n'en a rien été. C'était notamment le cas à l'aval du lieu-dit La Courtandrie où le contraste avant/après (nos deux photos) est particulièrement saisissant. Dans des ruisseaux ainsi rectifiés, il n'y a plus de vie piscicole possible.*

### COCHON QUI S'EN DÉDIT

Non seulement les éleveurs de porcs de l'Orne ne polluent pas l'eau des rivières - c'est bien connu - mais c'est tout juste si ce qu'ils rejettent vers la rivière et la nappe phréatique n'est pas aussi pur que de l'eau minérale. Illustration : récemment, un gros exploitant de porcherie, qui roulait les mécaniques sur ce thème et se vantait de nourrir ses porcelets avec l'eau de son puits, a vu une partie de ceux-ci crever de la maladie bleue. Il ne s'en est pas vanté et les bonnes âmes de l'endroit ont préféré colporter l'idée d'un virus malfaisant. Il n'empêche que dans l'Orne, la nappe phréatique est de plus en plus polluée et que, sans atteindre la situation catastrophique que connaît la Bretagne voisine, la situation est jugée par beaucoup extrêmement préoccupante. Il pourrait bien se produire, dans les années qui viennent, un vrai boum des eaux minérales.

vières et les poissons, on sait bien que leur action vise très au-delà de la seule gestion d'un cheptel piscicole. Ils ont aussi en tête la préservation du milieu et la qualité de l'eau. A cet égard, l'Orne est déjà un département sinistré. Par ignorance ou par démagogie, par incompetence ou par malveillance, ou pour toutes ces raisons à la fois - sans oublier celle d'enrichir quelques intérêts personnels -, les bureaucrates et les élus de l'Orne ont méthodiquement foncé tête baissée dans toutes les aberrations à la mode :

## Une des marottes des créateurs de plans d'eau, c'est de faire des bases de loisirs

● **La création de plans d'eau et de barrages** (le département en compte plus de 6 000 !) en tête de bassin, sous prétexte de retenir l'eau pour créer des réserves d'eau potable et de réguler les étiages. Partout en France, c'est le même contresens qui produit les mêmes effets : réchauffement des eaux, évaporation, eutrophisation, accumulation des polluants, assec prolongé des ruisseaux et des zones humides, dont la fonction filtrante est capitale.

Sans oublier les gros dégâts provoqués par les vidanges, sur les frayères,

souvent colmatées par les sédiments et irrécupérables avant longtemps. «Aujourd'hui, avec le Schéma départemental de vocation piscicole, précise Jean-Paul Doron, l'implantation de plans d'eau dans le lit des rivières est devenu impossible, mais encore faut-il faire avec tous ceux qui existent.»

Une des marottes des créateurs de plans d'eau, c'est d'en faire des bases de loisirs et de tourisme. Or partout en France, on peut vérifier que les échecs en ce domaine sont bien plus nombreux que les réussites. Ce qui ne décourage nullement les élus de la Mayenne d'avoir un projet de construction d'un barrage et d'aménagement d'un plan d'eau comme pôle de tourisme, en tête de bassin de la rivière Mayenne, en bordure du département de l'Orne,

au cœur du parc naturel Normandie-Maine, à Saint-Calais-du-Désert, une commune, comme son nom l'indique, loin de tout et surtout de tout flux touristique. Un projet illusoire, donc. La féderation de pêche, une fois de plus, veille au grain.

● **La pollution agricole par les nitrates et les produits phytosanitaires.** La destruction des haies et la ruée sur le maïs contribuent doublement à pourrir l'eau des rivières et des nappes. Le ruissellement rencontre de moins en moins d'obstacles et de filtres ; quant aux engrais, ils vont d'autant plus facilement à

la rivière que les agriculteurs ne prennent même plus le soin de labourer derrière à l'automne. C'est un lessivage permanent. Nous avons vu et traversé quantité de champs de maïs qui n'étaient même pas déchaumés, à la mi-décembre, et sur lesquels vont ruisseler les eaux de l'hiver, emportant avec elles engrais, sédiments et pesticides.

## Quand les agriculteurs ne labourent pas derrière les maïs, c'est un lessivage permanent

● **La pollution agricole par les porcheries.** Dans l'Orne, la production de porcs est florissante, si tant est que l'industrie porcine puisse évoquer une idée de fleur. Mis à part le bouquet «fleur de lisier», qu'il convient de

ne pas respirer trop fort, l'Orne a d'autres problèmes : ses eaux potables sont de plus en plus menacées par des taux de nitrates inquiétants ; les 80 milligrammes par litre sont de plus en plus fréquents. Précisons qu'à 50 milligrammes par litre, l'eau du robinet est déconseillée aux femmes enceintes, aux nourrissons et aux jeunes animaux (voir notre encadré).

Des 200 forages qui fournissent le département en eau potable (pour seulement 15 prises d'eau en rivière), il faut chaque année en fermer plusieurs, parce que leur eau est devenue impropre à la consommation.

● **Les «inondations».** Dans l'Orne comme ailleurs, la chose que supportent le moins les bureaucrates et les élus locaux, c'est les intempéries, qui n'entrent jamais bien dans les plans des uns, ni dans les promesses des autres.

Le drainage systématique, l'arasement des haies, le recalibrage des ruisseaux sous forme de canaux, les champs cultivés dans le sens de la pente et non labourés à l'automne, l'assèchement des zones humides, tout concourt à envoyer dans les rivières beaucoup d'eau, beaucoup plus vite. Et c'est ainsi que l'hiver dernier à Alençon, la Sarthe charriait 365 mètres cubes à la seconde.

Dans ce cas, aux populations affolées, les élus promettent de tout faire pour «améliorer la gestion des crues». Et le cercle vicieux se remet en marche : pour parer aux conséquences de travaux inutiles et dangereux, on envisage d'autres travaux tout aussi inutiles et dangereux. «Il existe dans l'Orne, dit Jean-Paul Doron, un véritable lobby des travaux hydrauliques.» Un de plus !

Dans un tel contexte, les combats menés par la fédération de pêche sont parfois un creve-cœur, et cela d'autant plus que les pêcheurs, eux, se comportent en vrais défenseurs du milieu naturel, y consacrant même une bonne part de leurs cotisations. «Et pas seulement pour défendre les petits poissons, insiste Jean-Paul Doron ; on se bat aussi pour la qualité de l'eau, pour toute la collectivité.»

Mais les élus associatifs ont parfois bien du mal à se faire entendre. Songez, par



### MENACE SUR LES RUISSEAUX DU BASSIN DE L'ÉGRENNE

Les travaux de remembrement prévus sur la commune de Saint-Jean-des-Bois menacent gravement l'intégrité de plusieurs ruisseaux de très bonne qualité piscicole. Tous affluents de la rive gauche de l'Égrenne, ils hébergent de nombreuses frayères à truites (sur celui de gauche, l'exploitant n'a visiblement pas ménagé la dose de pesticides). Un arrêté de protection de biotope permettrait de les protéger, les travaux de remembrement étant alors abandonnés.

### DES ABREUVOIRS SUR LE RUISSEAU DU FONTAINE-CHÈVRE

Quand un ruisseau est creusé trop profond comme ici celui du Fontaine-Chèvre, les talus s'effondrent, et le lit s'envase. Pour que le bétail s'abreuve, les agriculteurs n'hésitent pas à aménager des barrages qui rehaussent le niveau et perturbent la vie des poissons. N'allez pas croire que le poteau électrique est tombé là tout seul ; il est même solidement scellé sur les rives.



exemple, que la fédération de pêche a été écartée du Fonds de gestion de l'espace rural, dont les subsides, importants, iront par exemple au gravillonnage des cours de ferme et à leur fleurissement le long des routes. Et rien n'a été prévu pour les rivières.

Dénoncer, bien sûr, ne suffit pas. La Fédération de pêche de l'Orne participe à de nombreuses actions, ainsi celle qui consiste à essayer d'obtenir un arrêté de protection de biotope, sur le bassin de l'Égrenne, une très belle rivière de l'ouest du département. Un projet de remembrement, encore un, du côté de Saint-Jean-des-Bois, prévoit des travaux hydrauliques lourds sur des ruisseaux de grande qualité piscicole.

Si l'arrêté de protection de biotope est pris, aucune intervention ne sera plus possible sur ces cours d'eau. ■

## «Il existe dans l'Orne un véritable lobby des travaux hydrauliques»

Le Pêcheur de France remercie les gardes du CSP, à qui l'on doit la plupart des photos qui illustrent ce reportage.

JACQUES MARQUIS